

Méthodologie de décision collégiale : **DECISION après DÉMARCHE ÉTHIQUE.**

D.D.E. version 3 ©

Dr J-M GOMAS, 2010

1- INVENTAIRE PRECIS :

CONCERNANT LE MALADE :

- 1- le malade , ses DAP
- 2- la maladie
- 3- la famille et l'entourage, la PDC

- 1- des données techniques, et scientifiques }
- 2- des données cliniques . }
- 3- des ressources humaines disponibles }

CONCERNANT LES ACTEURS DU SOIN:

- 1- le médecin prescripteur
- 2- les soignants et les autres acteurs
- 3- le cadre déontologique, légal, le lieu du soin

2- DELIBERATION INTERDISCIPLINAIRE :

Elle nécessite :

- 1- du temps, organisé et voulu
- 2- un espace de parole vraie, et de vraie parole
- 3- une maturation des acteurs du soin
 - .Permise par une discussion interdisciplinaire
 - .permettant des explications intelligibles et assimilables
 - .pour argumenter les futurs choix possibles
 - .avec prise en compte des Directives anticipées, et de l'avis de la Personne de Confiance

3- DECISION :

- 1- Élaboration d'UN Acte monodisciplinaire sous l'autorité du référent concerné:
explicité, cet acte deviendra consensuel et donc multidisciplinaire
- 2- Organisation -de l'annonce de la décision au malade, avec consentement éclairé,
-des stratégies pour chacun des acteurs
- 3- Programmation de la réévaluation, avec nouvel inventaire

Références

version 1 en 2001, GOMAS J-M. La Presse médicale 2001, tome30, 19, 973-975
version 2 en 2007 , intégrant la PDC et les DAP après la Loi d'avril 2005. Congrès SFAP 2008
version 3 en 2010 Classeur MOBIQUAL 2010 , Poster au CIFGG 2010

Unité Fonctionnelle Douleur chronique et soins palliatifs. Hôpital Sainte PERINE. AP-HP.

La DDE est un outil pratique, utilisée par des équipes impliquées dans la réflexion éthique, en aigüe ou en gériatrie, proposant une méthodologie des modalités de prise de décisions en cas de conflit de valeur et/ou d'arrêt de traitement.

Cette décision « médico-soignante » reste cependant unique, centrée patient, non reproductible, jamais exempt d'incertitude, liée aux compétences et à l'implication des professionnels.